

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA
SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUES
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS

Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 44.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Pierre SAILHAN . Boulevard des Châteaux - Téléph. 44.30.93

Conservateur du Musée : Madame COUDERC . 7, Rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER. Rue de la Fontaine

Trésorier : M. F. PASSONI . 32, Rue de Saint-Savin - Téléph. 44.31.69

Banque : Crédit Agricole. Chauvigny. N° 1714

SOMMAIRE

Le Guet à Chauvigny pendant la Guerre de Cent Ans

G. JAROUSSEAU

Route de La Puye et Boulevard des Châteaux

J. TOULAT

Visite à Chassenon et autres lieux

M. ROSIER

LE GUET A CHAUVIGNY PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

Le guet était une surveillance exercée dans une ville, dans un château ou dans une place forte, pour prévenir les surprises de l'ennemi et pour maintenir l'ordre public.

Le droit de guet étant attaché à la châtelainie le châtelain pouvait exiger de ses sujets de venir guetter dans sa forteresse. Mais l'enchevêtrement des fiefs et les limites souvent imprécises des châtelainies compliquaient l'exercice de ce droit et soulevèrent de nombreuses contestations entre les châtelains. L'une d'elles mit aux prises, en 1365, le maire et l'évêque de Poitiers. Selon le procureur de la Sénéchaussée de Poitou, qui eut à connaître le litige, le maire de Poitiers reprochait à l'évêque, haut seigneur de Chauvigny, et à son capitaine en ce lieu, de contraindre les hommes du village de Bois-Dousset, en la paroisse de Lavoux, à faire le guet à Chauvigny, au détriment du service qu'ils devaient à Poitiers, comme habitants de la châtelainie de Poitiers¹. L'affaire fut soumise aux assises de Poitiers et il fut décidé, par le sénéchal de Poitou, que les gens de Bois Dousset feraient le guet à Poitiers. Soutenant alors que les hommes de ce village étaient ses « **subgiz et justiciables... à cause de son Chastel et chastellenie de Chauvigné, auquel Chastel lesdiz habitans sont tenuz et ont accoustumé d'encienneté et spécialement durant les guerres passées à faire guaiz et gardes et à contribuer à la réparation d'icéllui** »², L'évêque appela de la sentence du sénéchal. En 1367, le procès était encore pendant et le prince d'Aquitaine, Edouard, fils du roi d'Angleterre, se saisit de l'affaire³ et il interdit au sénéchal de Poitou de contraindre les hommes du Bois-Dousset à faire le guet à Poitiers jusqu'aux prochains jours d'Aquitaine, qui devaient se prononcer sur l'appel de l'évêque.

Pour soutenir son droit de guet sur tous les hommes de sa châtelainie de Chauvigny, l'évêque fit faire une enquête⁴. Quarante dépositions de témoins furent consignées sur un rouleau de papier de 3 m. 35 de long sur 0 m. 29 de large. Elles nous fournissent d'utiles précisions sur le service du guet à Chauvigny. Le service des hommes relevant directement de la châtelainie n'est pas évoqué dans ce document, car il n'était point contesté. Les témoignages portent seulement sur le service dû par les hommes vivant sur des fiefs et arrière-fiefs mouvants des châteaux de Chauvigny, situés dans la châtelainie de Poitiers, et par les sujets des seigneureries épiscopales, Dissay par exemple, sans lien féodal avec Chauvigny.

En Poitou, au cours de la longue période de paix et de tranquillité publique qui a précédé la guerre de Cent ans, l'institution du guet était peu à peu tombée en désuétude. Elle reprit brutalement vie sitôt après la prise de Poitiers par Henri de Lancastre, comte de Derby, le 4 octobre 1346.

¹ Mandement de Guillaume de Feltan, sénéchal de Poitou, pour que les habitants de Bois-Dousset fassent le guet à Poitiers, 25 août 1365, Archives de la Vienne G 31. Publié par E. Audoin et Boissonnade, « Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers », t. 2, 1328- 1380, Archives Historiques du Poitou, t. XLVI, 1928, p. 231.

² Mandement d'Edouard, prince d'Aquitaine, au, sénéchal de Poitou, 24 mai 1367, Archives de la Vienne G 31 et *ibid.*, p. 239.

³ Id.

⁴ Archives de la Vienne, G supplément 63.

Le début du document manque et avec lui a disparu le texte du préambule de l'enquête qui devait indiquer le nom du commissaire enquêteur, la raison de l'enquête et la date des dépositions. Il ne paraît pas douteux que ce rouleau se rattache à la procédure engagée par l'évêque contre le Maire de Poitiers. Par ailleurs, le témoignage de Johan Garner, paroissien des Eglises, qui affirma que « bien a 10 ans ou environ, un an du temps de l'évêque Fort, et de là en çà, il ovre en ovrage de masson au chastel de Chauvigné », nous permet de dater cette enquête de l'année 1366, puisque l'évêque Fort d'Aux décéda en 1357.

Pour Chauvigny, ce fait nous est confirmé par le témoignage de Johan Aurilhet⁵, paroissien de Savigny-Lévescault, sergent de l'évêque depuis 1346. Il affirma, en effet, avoir contraint les hommes de son bailliage, par ordonnance des évêques, « **à aler fère gaiz et garde au chastel de Chauvigné, chacun à son tour... dès emprès ce que la ville de Poitiers fut prise par le duc de Lenclastre** ». Ce fut alors, en toute la province, une sorte de levée en masse des roturiers pour contribuer à la défense et la sécurité des lieux fortifiés que l'Anglais menaçait. Ce service de forteresse des roturiers, communément appelé le guet, revêt, en fait, trois formes : le guet proprement dit, l'arrière-guet et la garde.

Le guet, **excubia**, était un service de vigile accompli, sur les remparts ou sur une tour ou encore dans une guérite aménagée dans la muraille : l'échaugette. Il s'effectuait la nuit, mais, dans les cas de péril éminent, le jour également. Le guetteur en faction devait signaler les mouvements de l'ennemi, les incendies, ainsi que tous les dangers qui menaçaient la population. Les hommes assuraient le service du guet dans le château dont ils relevaient : au château épiscopal, au château d'Harcourt ou au château de Gouzon, ou bien encore dans la ville.

L'arrière guet (rèreguet, reguet, rèséguet, **retroexcubia**) était un service de police exécuté à l'intérieur d'une place forte pour protéger ses habitants contre les ennemis qui se seraient infiltrés dans la place, les malandrins ou autres individus mal intentionnés. À ces fonctions s'ajoutait la surveillance des guetteurs postés sur les murailles. Nous ne connaissons pas les instructions données aux gens de l'arrière-guet de Chauvigny, peut-être étaient-elles semblables à celles qui étaient en vigueur à Bayonne, dans le second tiers du XIV^e siècle. Là, toutes défaillances dans le service du guet étaient sévèrement réprimées par l'arrière-guet. Lorsqu'un guetteur était trouvé endormi, la première fois ses armes lui étaient confisquées, la seconde fois il, était jeté en bas de la muraille^{5 bis} et la troisième fois, si la précédente ne lui avait pas été fatale, il était traduit devant les autorités municipales.

La garde s'effectuait aux portes et aux endroits vulnérables des remparts. Les services de l'arrière-guet et de la garde étaient assumés, d'une façon générale dans les villes du Poitou, par des bourgeois qui étaient tenus de s'armer selon leurs moyens financiers. Cet usage devait être suivi à Chauvigny, mais aucun document ne nous le confirme. En période d'éminent péril, les gardes étaient renforcées, car, dans les moments d'accalmie, elles se limitaient souvent à un service aux portes de la cité.

La défense de la ville était confiée à un capitaine-souverain qui était, en même temps, capitaine du château des évêques. Il était appelé parfois gouverneur et garde du donjon, ville et barrières de Chauvigny et il était aidé dans sa tâche par les capitaines des autres châteaux et par un lieutenant. Le capitaine souverain (ou son lieutenant) devait résider dans le donjon du château des évêques, assurer la garde des portes de la cité, les clore et les ouvrir à heures fixées, selon les saisons et les circonstances, puis organiser le guet. Par ordonnances, il réglait les services, du guet, de l'arrière guet et de la garde.

La durée des fonctions des capitaines souverains était très variable. Guillaume Dalemaigne ; sire de Lespinous, les exerça trois ans durant vers 1350-1353, Johan Talebast trois années également, Johan Darchiac deux ans vers 1356-1357 et Johan, dit Clisay Talebast, écuyer, fils de Johan Talebast, une demi-année, en 1362-1363. La concentration des citadelles sur l'éperon rocheux de Chauvigny amena de fréquentes querelles entre les seigneurs châtelains. Un sujet de querelles, entre l'évêque et son proche et

⁵ Ce même témoin indique, en outre, qu'il a contraint les hommes de Bois Dousset, sujets de Guillaume Quentin, homme lige de l'évêque à faire le guet et la garde à Chauvigny, par commandement de l'évêque ou de son capitaine, ce qui était le sujet du litige entre l'évêque et le maire de Poitiers.

^{5 bis} C'est du moins ce qu'indique A. Giry, **Les Etablissements de Rouen**, t. I, p. 177. Mais l'expression « e per le seguante, los puyran gectar de le murraille en bat » employée dans l'article 7, du règlement relatif au guet et au contre-guet de Bayonne, du 5 juillet 1315, *ibid.*, t. II, p. 91, peut aussi vouloir dire que ce sont les armes des guetteurs trouvés endormis pour la seconde fois qui pourront être jetées au bas de la muraille, par les gens du contre-guet.

puissant voisin, Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, fut la nomination du capitaine souverain. En 1369, le 5 mars, ils se trouvèrent pourtant d'accord pour nommer, avec l'assentiment des élus de la ville, Jehan de Monts, capitaine de Chauvigny et recevoir conjointement son serment de fidélité⁶. Quelques années plus tard, vers la fin de l'occupation anglaise, l'évêque nomma un capitaine sans avoir demandé l'accord d'Harcourt et cela engendra, entre les deux châtelains, un conflit auquel Duguesclin porta remède en nommant, lui-même, deux nouveaux capitaines. « **Le connestable de France, lors estans en la ville de Chauvigny, cuidant que ledit donjon et pais d'environ tournast plus tôt en tranquillité et en paix... ordena certain appointement entre les parties et aussi ordena que pendant ledit débat et jusques a certain temps Nicolas Daviau et Jehan de Barberoux⁷, marchant de la ville de Chauvigny eussent la garde et capitaine dudit donjon⁸.** » La qualité des services rendus par ces deux personnages ne dut pas satisfaire le duc de Berry qui, très peu de temps après son retour dans son comté libéré, nomma à leur place Jehan du Rivau, par lettre du 27 juin 1373⁹. La passation des pouvoirs se fit très mal, Jehan de Barberoux et Nicolas Daviau refusèrent de livrer les clefs de la cité à leur successeur et le duc fut contraint de prescrire leur arrestation¹⁰.

Cet épisode ne mettait pas fin à la discorde entre l'évêque et Louis d'Harcourt qui avaient engagé une action en justice pour vider leur différend. Grâce à la médiation de Jean de Berry, un traité fut conclu entre les deux antagonistes le 28 avril 1377.

Ce texte stipulait que l'évêque « **élira, instituera et destituera capitaine en danjon et barrères de Chauvigné... lequel capitaine fera sèrement audit évesque et après le fera audit vicomte de bien et loyaument gouverner les subgiz qu'il a a cause de son chastel de Harcourt, estans a Chauvigné, et de ouvrir a lui et a ses gens issiret entrer touteffoiz que mestien sera** ». Il fut soumis au Parlement de Paris, pour homologation et le droit du vicomte de Châtellerault y fut un peu rogné. Par arrêt du 6 août 1387, l'évêque se vit confirmer le pouvoir d'instituer et de destituer seul le capitaine qui ne devait le serment qu'au prélat, le vicomte de Châtellerault pouvant, s'il le désirait, assister à la cérémonie du serment¹¹. La décision du Parlement renforçait la position du prélat-châtelain, toujours soucieux d'affaiblir ou d'écarter ses gênants voisins. Cette persévérante politique fera entrer un à un, dans le domaine épiscopal, tous les châteaux de Chauvigny.

Les hommes qui par le capitaine souverain étaient convoqués au guet à Chauvigny venaient parfois de loin ; ceux de Dissay ou de Saint-Cyr devaient parcourir 45 kilomètres au moins, en grande partie à travers la sinistre et peu sûre forêt de Moulière, pour prendre leur service. Le cas n'était pas unique, la ville de Poitiers appelait au guet les hommes de la paroisse de Saint Romain sur Vienne, distante de plus de 55 kilomètres.

On s'imagine sans peine le poids d'une pareille obligation et on comprend que les assujettis aient cherché à se soustraire à cette lourde servitude. Par ailleurs, la contrepartie du guet, c'est-à-dire la faculté pour les guetteurs de se réfugier, en cas de péril, avec leur famille et leurs biens dans le château où ils guettaient, ne présentait plus guère de valeur quand leur domicile était trop éloigné du lieu de refuge.

Dans leurs dépositions, les témoins ne parlaient pas de là fréquence du service. Plusieurs habitants

⁶ Archives de la Vienne, G 31. Lettres de l'évêque Aimeri de Monts et de Louis d'Harcourt.

⁷ Dans un mandement de Jean de Berry, du 15 juillet 1373, Jehan de Barberoux est qualifié d'écuyer. Archives de la Vienne G 31.

⁸ Lettres de Jean de Berry, du 27 juin 1373, nommant Jehan du Rivau, chevalier, capitaine du donjon et de la ville de Chauvigny. Archives de la Vienne G 31.

⁹ Id.

¹⁰ Mandement du duc de Berry, du 15 juillet 1373. Archives de la Vienne G 31.

¹¹ Archives Historiques du Poitou, t. X, 1881, p. 189.

de Dissay déclaraient bien qu'avant 1362 quatre hommes de cette paroisse se rendaient chaque samedi au guet à Chauvigny et que, depuis, il n'en allait plus que deux ; mais comme nous ne connaissons pas le nombre de sujets au guet demeurant à Dissay, nous ne pouvons calculer le nombre de nuits de garde effectué annuellement par chaque homme.

Avec les hommes de la seigneurie épiscopale de Dissay, l'enquête révélait que ceux de Jardres, Anxaumont, Savigny-Lévescault, Sèvre, Lavoux, Bonnes, Liniers et Vouneuil-sur-Vienne devaient aussi faire le guet à Chauvigny. Les habitants de Jardres, « **subgiz et justicables de monseigneur l'évesque et de ses teneurs** », dit frère Pierre Beuf, prieur de la paroisse, « **ont été fère le gait ès chasteaux de mons. L'évesque à Chauvigné, excepté que quant la taur de Jardres fut emparée que les hommes qui estoient subgiz du seigneur de Jardres faisaient le gait a ladite taur et depuis qu'elle est démolie il ont fait continuément le gait audit chastel de Chauvigné** ». Il ne nous apprend pas comment fut démolie cette tour, est-ce au cours d'une chevauchée anglaise ?

Le curé de Bonnes, Phelippe Juzé, et Guillaume Faure, alias Valin, son paroissien, précisaient que, depuis le commencement des guerres, les sujets du sire de Talmont¹², vassal du seigneur de Gouzon, ont été faire le guet et la garde à Chauvigny, au château de Gouzon. « **Paravant que le lieu de Toffou fust emparé, indique en outre le curé de Bonnes, au temps de l'évesque Fort, il vit et sceut que les hommes de Toffou, subgiz de mons. l'évesque par le moyen de Mons. Johan de Montléon, seigneur propriétaire dudit lieu, furent fère le gait au chasteau de mons. l'évesque à Chauvigné. Et quant ledit lieu fut emparé il vit et sceut que ledit évesque rendit lesdits hommes a mons. Guillaume Trossea, mary de la dame de Cheniché, douairresse dud. lieu de Toffou¹³, lequel il avoit fait emparer pour y fère gaiz et garde.** »

Du temps de l'évêque Fort, disait Perrot de la Pavelle, autre paroissien de Bonnes, âgé de 40 ans, « **il estoit sergent du seigneur du chastel de Gouzon, lequel vendit son chastel audit évesque, par le quel temps il qui parle, en la compeignie de Johan Delage, sergent dudit évesque Fort, ala par plusieurs foiz adiourner les hommes justicables et subgiz dud. évesque et dud. sire de Gouzon... c'est assavoir les hommes du chastel de Gouzon au chastel de Gouzon et les hommes dud. mons. évesque au chastel dudit évesque** ». A ce sujet, Guillaume Faure, déjà cité, ajoutait que « **paravant que ledit chastel de Gouzon fust a l'évesque de Poitiers les gens du seigneur qui lors estoit dudit chastel y fasoient aler lesd. hommes et les y contreignoient et dès lors que l'évesque Fort eut acquis ledit chastel, les gens et sergens de monseigneur l'évesque les y fait aller** ». Les informations de ces témoins nous permettent de réfuter la date de 1335 communément retenue, mais sans preuve, comme étant l'époque de l'acquisition de la seigneurie de Gouzon par l'évêque Fort d'Aux et d'avancer; avec vraisemblance, que le contrat fut probablement conclu entre 1346 et 1349. Nous savons, en effet, que les hommes des châtelainies de Chauvigny ne furent contraints à effectuer le guet dans les châteaux et dans la ville qu'après la prise de Poitiers en octobre 1346, dès lors que le seigneur de Gouzon, prédécesseur de l'évêque dans ce fief, a exigé ce service de ses hommes, c'est qu'il en était encore possesseur après octobre 1346. Par ailleurs, Phelippe Juzé, dans l'enquête de 1366, affirme que depuis 17 ans - donc depuis 1349 - il est curé de Bonnes et qu'il a, par commandement écrit de l'évêque, toujours envoyé ses paroissiens, sujets du château de Gouzon, faire le guet dans cette forteresse. C'est donc que depuis 1349, au moins, l'évêque est seigneur de Gouzon, puisqu'il jouit des droits et prérogatives attachés à cette seigneurie.

Tous les hommes venant guetter à Chauvigny durant les années 1353 à 1359 étaient bien connus de

¹² Seigneurie paroisse de Bonnes.

¹³ Marguerite de Bauçay, épouse en premières noces de Guy de Montléon, seigneur de Touffou, et en secondes noces de Guillaume Trousseau, seigneur de Véretz, devint dame de Chénéché après la mort de Pierre de Bauçay. Le témoignage du curé de Bonnes prouve, contrairement à ce qu'a écrit Beauchet-Filleau, à l'article Bauçay, dans son « Dictionnaire des familles du Poitou », que la mère Marguerite de Bauçay épousa, bien successivement, Guy de Montléon et Guillaume Trousseau.

Phelippon Angelais, le portier du pont. « **Il les recevoit à ladite porte quand il aloient fère le guet et quant il l'avoient fait il s'en aloient au matin et il leur ovoit la porte** ». De plus, il était d'un naturel curieux et aux inconnus, « **leur demandoit aucune fois dont il esfoient et il li disoient qu'il estoient des hommes de monseigneur l'évesque** ».

Le service habituel des hommes du guet commençait à la tombée de la nuit et finissait au lever du soleil, mais lorsque la situation l'exigeait le service s'effectuait de jour comme de nuit. Au moment de la prise du service, chaque guetteur recevait une miche de pain des mains des bouteillers de l'évêque ; c'était une délicate attention que cet usage propre à Chauvigny, semble-t-il.

Tout homme qui, sans raison valable, ne venait pas assurer le service auquel il était astreint était taxé d'une amende de 2 sols 6 deniers pour défaut de guet, de 5 sous pour défaut de garde, ou de 7 sous 6 deniers pour défaut d'arrière-guet, selon le tarif contenu dans l'acte de nomination du capitaine Jehan de Mons du 5 mars 1369¹⁴.

Lorsque l'amende n'était pas réglée en espèces, le sergent chargé de son recouvrement s'emparait, à titre de gage, de céréales, d'instruments oratoires ou de biens quelconques appartenant au défaillant et dont la valeur était trop fréquemment supérieure au taux de l'amende. Cette pratique, source de bien des abus et de bien des exactions, en dépit des timides défenses contenues dans les ordonnances royales, suscitait chez les victimes de violentes et parfois sanglantes réactions¹⁵.

Remise en vigueur en Poitou vers le milieu du XIV^e siècle, l'institution du guet a rapidement perdu le caractère propre qu'elle avait alors, sous l'influence unificatrice des ordonnances royales.

Le service du guet a contribué à assurer la protection des habitants contre les méfaits, les entreprises et les violences des troupes qui sillonnaient le Poitou et cherchaient à vivre sur la région, durant la guerre de Cent-ans. La paix revenue, son fonctionnement se relâchera peu à peu, puis, la sécurité retrouvée, le guet perdra sa raison d'être. Au XVI^e siècle, les guerres, une fois encore remettront en usage cette vieille institution avant de la laisser aller vers un définitif abandon. Mais bien que, d'une façon générale, le guet ne soit plus effectué aux XVII^e et XVIII^e siècles en Poitou, le seigneur conservera son droit et, quand ce droit a été abonné et le service converti en prestation en argent, les redevances seront parfois exigées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Gérard JAROUSSEAU.

¹⁴ Archives de la Vienne G 31.

¹⁵ Dans le dernier quart du XV^e siècle, 40 à 50 habitants d'Archigny, qui refusaient de payer l'amende due pour défaut de guet à Chauvigny, s'assemblèrent et, armés de bâtons, se battirent contre les gens de Mathurin le Fièvre, capitaine de Chauvigny : il y eut un mort. « Archives Historiques du Poitou », tome 50, rémission de février 1486.

ROUTE DE LA PUYE ET BOULEVARD DES CHATEAUX

UNE OEUVRE D'UN DEMI-SIÈCLE

C'est sous la Restauration que commence la construction de l'important réseau de routes nationales et départementales qui, dans l'esprit des administrateurs et élus locaux, devait permettre de donner essor au Commerce et à l'Industrie.

Le tracé de ce réseau a parfois donné naissance à des difficultés entre les techniciens et les représentants des populations.

Ce mémoire voudrait en retracer certaines qui se sont élevées à Chauvigny, lors de la construction de la route dite de Tournon, notre actuelle route de la Puye.

LA ROUTE DE LA PUYE.

Le 19 août 1835 le Conseil Municipal de Chauvigny est informé, par une lettre du Maire de Maillé (Saint-Pierre-de-Maillé) et une délibération du Conseil Municipal de la même commune, du projet relatif à l'établissement d'une route de Poitiers à Tournon, passant par Chauvigny, Sainte-Radégonde, La Puye, Maillé et Angles.

Considérant l'importance de cette voie, le Conseil Municipal décide d'appeler l'attention du Conseil Général sur l'utilité de cette réalisation et, le 30 novembre suivant, demande à M. le Préfet de faire procéder « à la levée du plan et du tracé de la route »,.

Quinze mois passent sans résultat. La demande, réitérée le 13 mai 1837, est appuyée de l'offre de « la prestation en nature et des 5 centimes par francs », pour le financement de cette route.

LE PROJET DES CHAUVINOIS.

Les Chauvinois voient la future route traverser la Ville-Haute et arriver à la porte de Châtellerault (comme le font actuellement la rue Saint-Pierre et le Boulevard des Châteaux) permettant ainsi une meilleure relation entre les deux parties de la ville.

Ce serait évidemment une grande amélioration, car, à cette époque, le chemin de la Grande Ecole est « la seule voie que puissent avoir les voitures et charrettes pour communiquer de la Ville-Basse à la Ville-Haute » (délibération du 16 août 1835).

Il y a nécessité et urgence d'établir une communication facile entre la Haute et la Basse Ville. L'administration départementale s'occupe en ce moment de la direction à donner à la ligne projetée du chemin de grande communication de Chauvigny à Tournon. Cette conjoncture est tout à fait favorable à la conciliation de l'intérêt général et à l'économie des deniers communaux.

La Haute-Ville de Chauvigny qui autrefois était toute la Ville, qui possédait un chapitre, le prêtre de la Justice d'alors, des foires, des marchés et qui aujourd'hui, de tant d'avantages, n'a conservé que sa gothique (sic) et belle collégiale, la maison de force, la ruine du donjon et de l'ancien château, tout à fait inaccessibles aux voyageurs à cause de peu de viabilité. La Haute Ville, qui

forme encore le tiers de toute la Ville et qui possède l'Eglise cantonale, nonobstant son importance, n'a pas même les moyens de communiquer avec le pont et les cinq routes qui vivifient la Basse Ville.

Il serait alors de toute justice de lui donner le chemin de grande communication de Chauvigny à Tournon, lequel la parcourerait dans toute sa longueur et lui procurerait, outre quelques avantages de commerce, une communication facile avec la Basse-Ville, ce qui la ferait participer aux avantages dont celle-ci jouit. Cette voie de communication est d'ailleurs la seule dont on puisse jamais doter la Haute-Ville. Si on l'en prive, elle sera toujours un village sans espoir d'accroissement. Et aussi il est indispensable d'établir une communication convenable pour arriver à l'Église principale, au cimetière, à la prison. À défaut de ce chemin, on ne pourra jamais en avoir : c'est une question de vie ou de mort pour une partie de la Ville. Ainsi s'exprime le Maire, le 14 mai 1839.

...ET CELUI DE L'ADMINISTRATION.

Mais tous ces avantages sont menacés par un projet, dont le Maire a eu connaissance, établi par l'Agent Voyer Principal qui a l'idée saugrenue de faire arriver la route de Tournon à la Porte Coppin ou des Barrières en empruntant la Vichonne de la Barre et l'ancien chemin de Saint-Savin.

* * *

ORGANISATION DE LA DEFENSE LOCALE.

L'exécution d'un tel projet aurait pour conséquence de laisser la Ville-Haute à son isolement ; il s'agit de ne pas se laisser manoeuvrer par des techniciens qui ne connaissent rien aux problèmes locaux et la meilleure réplique est d'établir un projet de la route désirée.

Il est fait appel à M. Favre, ingénieur d'arrondissement. Il reçoit pour mission d'éclairer le Conseil Municipal sur la possibilité d'établir un chemin « liant la Basse et Haute Ville ».

« **Cet habile et philanthrope Ingénieur** » reconnaît la grande facilité de créer une voie selon les désirs manifestés par les Chauvinois.

Les propriétaires (y compris le Maire, M. Hilairt), frappés dans leur propriété par le passage de cette voie, s'offrent d'abandonner gratuitement les terrains nécessaires. De telles facilités ne seraient pas obtenues auprès des propriétaires touchés par l'autre tracé : celui établi par l'Agent Voyer Principal.

De tout cela, le Préfet est informé. Le bon sens aidant, les Chauvinois pensent que leurs voeux seront exaucés.

Ce problème soulève des commentaires passionnés dans la population et M. Pineau, Juge de Paix à Chauvigny, s'attaque à la rédaction d'un mémoire qui resta inédit et ne fut même pas communiqué au Préfet.

Mais la visite de M. Favre à Chauvigny est connue de M. Grange, son supérieur hiérarchique. Celui-ci en réfère au Préfet, auquel il « **témoigne son mécontentement de la conduite de M. Favre qui est venu se mêler de travaux qui ne le concernent pas** ». Il fait d'ailleurs mander M. Favre et le « **censure vivement** ».

M. de Pellet, nouveau Préfet, accompagné du Sous-Préfet de Montmorillon, et de M. Grange, viennent se rendre compte sur place. Ils concluent naturellement à l'impossibilité de la réalisation demandée par la population.

Le Conseil Municipal demande alors une nouvelle étude à M. Favre. Ce dernier se fait couvrir, pour continuer ses études, par des délibérations des Conseils Municipaux intéressés. Il se met au travail, aidé de M. Chaudrier, son conducteur de travaux.

Mais comble de malchance... pour le projet... M. Chaudrier se marie avec la cousine germaine de M. Grange, qui apprend ainsi que, de nouveau, se poursuit une étude contraire à son projet. .

Ce dernier intervient auprès du Préfet et d'un Inspecteur des Ponts et Chaussées : interdiction est faite à M. Favre de communiquer plans et devis aux Conseils Municipaux et de se mêler de travaux qu'il ne doit pas connaître.

M. Grange excite les Conseils Municipaux de Maillé, Angles et La Puye pour qu'ils demandent une solution rapide et il établit un projet qui, par hasard, passe à la porte de l'auberge d'un sieur Coulon, qui est son cousin germain.

Après quinze mois de réflexion, le Préfet prend un arrêté (28 juillet 1840) conforme au projet Grange et, le 3 août suivant, le Maire en donne connaissance au Conseil Municipal : la traverse du chemin de grande communication de Tournon à Chauvigny est fixée par la porte des Barrières.

Désappointement. La séance est levée après de vaines discussions.

Mais le Conseil Municipal ne s'avoue pas vaincu et, après quelques jours nécessaires à la digestion d'un coup pareil, se réunit à nouveau le 14 août 1840.

CONTRE-ATTAQUE DES CHAUVINOIS.

La direction fixée par l'arrêté de M. le Préfet froisse de toutes manières les intérêts de la commune de Chauvigny, d'abord en ce qu'elle sacrifie une partie considérable de la ville qui renferme l'Eglise cantonale, la prison et les seuls monuments antiques que possède le pays ; ensuite, parce qu'elle aura pour effet de jeter la commune dans des dépenses auxquelles elle ne pourra faire face pour indemnités de terrains, tandis que le tracé de la Porte Brunet au Chemin ferré par les Brières, d'une longueur de 1.890 mètres, ne donnerait lieu qu'à de très faibles indemnités qui seraient soldées par la souscription des habitants de la Ville-Haute.

La ville de Chauvigny ne peut se passer pour longtemps d'une rue praticable de la Basse à la Haute Ville, le tracé de cette rue de la Porte de Châtellerault à la rue Saint-Pierre par les Coteaux et le Château serait le plus avantageux, puisqu'il occasionnerait une dépense moindre que partout ailleurs, donnerait une pente plus douce et surtout procurerait à la commune un terrain vaste, commode et central dont M. le Maire fait cession gratuite pour l'établissement d'une école mutuelle.

Tout n'est d'ailleurs pas perdu, car, en cas de différend entre la Commune et l'Administration, le Conseil Général peut statuer.

Le Conseil Municipal trouve extraordinaire que, depuis deux ans, le Préfet n'ait jamais demandé avis aux Conseils Municipaux de Chauvigny et de Saint-Martial qui, eux, ont toujours demandé une voie par la Haute-Ville.

Qu'à cela ne tienne, le Conseil Municipal décide sur-le-champ de voter les crédits nécessaires à la confection de la route par la Porte Brunet et la Porte de Châtellerault. M, le Préfet est prié de rapporter son arrêté du 28 juillet et copie de la délibération sera transmise au Conseil Général. M. Piorry, conseiller municipal, fait ensuite une déclaration pour indiquer que, tout en étant d'accord pour l'établissement d'une voie par la porte de Châtellerault, il n'y a pas lieu d'écarter la solution de l'Administration.,

Le 11 novembre 1840, le Conseil Municipal, malgré les charges que cela représente pour la commune, insiste à nouveau sur la réalisation de son projet, malgré la construction de la voie prévue par l'Administration. Le 15 février 1841, il demande au Maire de faire d'instantes démarches auprès du Préfet pour approuver ce projet « **et autoriser la commune à s'occuper le plus promptement possible de son exécution** ».

Le 16 juin 1841, « **le Conseil, plus que jamais convaincu que l'inégalité des charges sociales qui pèsent sur les divers quartiers de notre localité provient du manque de communication facile entre la Ville-Haute et la Ville-Basse, n'a jamais cessé dans toutes les circonstances de rechercher, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, celui de rétablir l'équilibre social, industriel et commercial, si nécessaire au bonheur du peuple, que la confection d'une nouvelle voie de communication par le Château et la Porte de Châtellerault peut seule donner à notre ville** ».

Il prie en conséquence M. le Préfet de « **charger M. Grange, Agent Voyer Principal de l'Est, de se rendre à Chauvigny le plus promptement possible pour procéder de suite aux tracés, devis et plans de la rue du Château à la Porte de Châtellerault** ».

Depuis plus de six ans, on discute. Le nouveau Préfet (le troisième depuis que le projet est en chantier) veut se rendre compte du problème. Il décide de venir à Chauvigny.

Cette visite a eu lieu le 21 mars 1842 et il fait froid.

Il est reçu par le Conseil Municipal et harangué par un sieur Bertrand dont le discours en témoignage de reconnaissance publique est inscrit sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

DISCOURS DE MONSIEUR BERTRAND

MONSIEUR LE PRÉFET,

Vous venez de parcourir les deux lignes par l'une desquelles on veut faire arriver à Chauvigny le chemin de Grande Communication de Tournon¹ ; votre coup d'oeil a embrassé un des tracés et vous avez déjà pu faire dans votre esprit l'application des plans qui vous ont été soumis et décidé lequel est le plus favorable.

Maintenant, Monsieur, le Préfet, il vous reste à visiter le parcours du chemin projeté par la Haute-Ville ; toute la population de cette vieille cité se trouve autour de vous et attend avec anxiété le jugement que vous allez prononcer et qui va décider sans appel de son avenir. Elle aime à se bercer de l'espoir que, dans votre impartialité et votre sollicitude, pour le plus grand bien de vos administrés, vous ne condamnerez pas la Haute-Ville à être privée de tous moyens de communication, pour n'être plus réduite qu'à l'état de bourgade perdue au milieu des terres.

¹ Ces deux lignes sont : la première, celle prenant par la Vichonne de la Barre et la seconde celle du versant Est du coteau (celle de la route actuelle).

L'importance de cette partie de la Ville de Chauvigny mérite quelques égards ; elle renferme à elle seule tout ce qu'il y a de précieux dans le pays; elle est riche de souvenirs ! Dans quelques instants, Monsieur le Préfet, vous allez passer près de ce vieux donjon d'où s'élança vers la Terre Sainte André de Chauvigny, surnommé le Preux des Preux. À quelques pas plus loin, vous admirerez cette vieille Cathédrale, l'un des chefs d'oeuvre d'architecture gothique qui honore votre département ; en descendant, vous trouverez l'un des quatre châteaux de Chauvigny où coucha, en 1356, l'infortuné Roi Jean, allant à la bataille de Poitiers, et où séjourna, en 1651, Louis XIV à son retour de Bourges, qu'il venait de soumettre.

Votre coeur se sentira ému, Monsieur le Préfet, à l'aspect de ces nobles ruines qui furent illustrées par de vaillants chevaliers et honorées par le séjour de deux Rois de France ! La Haute-Ville de Chauvigny, après les guerres de la Fronde, se trouva déchuée de son antique splendeur ; ses châteaux, pris et repris plusieurs fois, finirent par tomber en ruines et le temps a achevé la destruction des guerres, moins les quelques pierres qui restent debout pour attester ce qu'ils furent autrefois. Néanmoins, cette partie de la Ville de Chauvigny conserva longtemps encore son importance.

Là continua d'être l'Eglise principale.

Là résidèrent les membres de l'Autorité administrative et judiciaire.

Là enfin s'ouvrirent les foires et les marchés.

Elle a vu peu à peu lui échapper tous ses avantages et, aujourd'hui, il ne lui reste que ses glorieuses ruines, son vieux temple, de précieux souvenirs et l'espérance.

Oui, Monsieur le Préfet, elle espère encore, cette vieille cité, elle attend votre présence dans ses murs comme un « Autre Messie » ; elle sait que d'une parole vous pouvez rendre droits les sentiers et abaisser les pentes qui rendent son accès difficile ; elle a la confiance que vous ne la condamnerez pas à un oubli éternel en éloignant de son enceinte la seule route qui lui soit favorable.

Ce ne sont pas les voeux seuls des habitants de la Haute-Ville que je viens vous présenter, Monsieur le Préfet, ce sont encore les voeux des Conseils Municipaux de Chauvigny, de Saint-Martial, de Sainte-Radégonde, de La Puye, de Maillé, d'Angles, de Lauthiers et d'Archigny, qui tous demandent l'arrivée de la route de Tournon par la Haute-Ville.

Appuyée de ces témoignages universels de sympathie, la Haute-Ville, dont je suis l'organe, a la confiance que vous prendrez en considération sa position malheureuse. Elle ne reculera devant aucun sacrifice : d'un côté cotisation pécuniaire, de l'autre abandon gratuit de propriété pour la ligne qu'elle réclame.

Voilà, Monsieur le Préfet, les avantages considérables que, vous ne rencontrerez pas sur l'autre direction.

Sauvez donc de l'oubli, sauvez en quelque sorte de la mort la Ville d'André de Chauvigny, le Preux des Preux ; la Ville honorée de la visite du Roi prisonnier et de Louis le Grand ; qu'au lieu d'une épitaphe à graver sur la fameuse tour du Midi, les habitants de Chauvigny aillent un jour, parés comme pour une grande solennité, inscrire en caractères ineffaçables sur le front de cette vieille mine qui verra encore passer à ses pieds bien des générations.

À

*Monsieur d'IMBERT de MAZERES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Préfet du Département de la VIENNE,*

En
En MIL HUIT CENT QUARANTE-HUIT.
La Ville de CHAUVIGNY, reconnaissante.

L'éloquence de M. Bertrand modifiera-t-elle l'opinion du Préfet ? On peut l'espérer, car, constate le Conseil Municipal, il a vu « **avec plaisir cette vieille partie de la ville , dont les monuments antiques réveillent des souvenirs glorieux qui n'ont pas été impuissants sur son âme : il a compris que la Haute-Ville ne devait pas mourir** ».

VERS UNE SOLUTION DE COMPROMIS

Un important dossier est soumis au Conseil Municipal et une Commission, composée de MM. Chambert, adjoint, Bertrand Jules et Ducharaud, est chargée d'étudier le problème à la lumière d'éléments nouveaux. Elle communique, le 18 avril 1842, le résultat de ses travaux.

Le Préfet reconnaît en principe le tracé de M. le Voyer en chef Destrenne, bien qu'irréprochable sous le rapport de l'Est, ne peut être maintenu comme ne satisfaisant pas les intérêts généraux de Chauvigny.

« **Cet honorable fonctionnaire, ajoute le rapport, a compris que la Haute-Ville devait participer au développement des routes qui, depuis quelques années, sont venues enrichir la Ville-Basse.**»

Mais il rejette le projet par la Porte de Châtellerauld comme n'étant pas rationnel, ce qui n'est pas l'avis des membres de la Commission, qui pensent que le Préfet n'a pas bien étudié le plan proposé par la Commune.

« **Nous voyons, continue le rapport, l'attention toute paternelle de M. le Préfet, c'est que, tout en rejetant le tracé que nous venons d'indiquer, il ne fait pas comme son prédécesseur et n'abandonne pas entièrement la Haute-Ville, comme un point inaccessible. Au contraire, il ne veut pas qu'elle meure.** »

Il propose, en effet, un tracé qui ferait partir la voie de la place du Donjon, longerait le coteau sous le Château d'Harcourt, viendrait contourner le Château Baronnial pour rattraper la rue des Corderies et déboucher dans la rue du Berry.

L'Ingénieur en Chef, cela va de soi, est du même avis que le Préfet.

Tout cela rejoint les désirs des Chauvinois et la Commission est unanime sur les remerciements à voter au Préfet qui doit avoir droit à la reconnaissance éternelle des habitants de Chauvigny.

L'Ingénieur en Chef n'est pas oublié, qui reçoit sa part de remerciements pour ses bonnes dispositions en faveur de la vieille cité, dispositions qu'il a manifestées dans son rapport « **aussi lucide que consciencieux** ».

Voilà qui est très bien en principe ; mais la Commission a fait des comptes et l'addition des dépenses possibles l'a « **effrayée** ».

Pour en juger exactement, il faut connaître le tracé exact et le Conseil Municipal demande au Préfet de faire faire le piquetage.

La réponse ne se fait pas attendre, mais, malheureusement, elle n'est pas dans le sens escompté. Le 31 juillet 1842, une lettre du Sous-Préfet enjoint le Maire de prévenir le Conseil Municipal que le dossier qui lui est adressé comporte la dernière étude que le Préfet fait faire pour l'exécution de la traversée de la route de Tournon. Sept ans sont déjà passés.

ULTIMATUM.

Il faut que le Conseil Municipal prenne l'engagement irrévocable de payer toutes les indemnités de terrains que nécessiterait le parcours de cette nouvelle ligne et que, dans le cas où il se refuserait à contracter cet engagement, le Préfet ferait reprendre la direction première et déjà mise en adjudication le 18 octobre 1841.

Le Conseil Municipal, devant la charge que représentent les indemnités à payer pour ce nouveau tracé, comme pour le projet de M. le Voyer Principal, vraiment peiné de se trouver en opposition avec l'Administration supérieure, se trouve forcé de se retrancher derrière les termes de la circulaire ministérielle qui dispose que les chemins de grande communication suivront, autant que possible, les anciennes voies ; que, lorsqu'ils seront obligés de s'en éloigner, on devra donner la préférence aux directions qu'offriront le moins d'indemnités à payer, ces indemnités étant toujours à la charge des communes. En conséquence, le Conseil Municipal déclare rejeter définitivement tous tracés qui lui seraient présentés pour l'arrivée du chemin de Tournon, autres que celui par la Haute-Ville et la Porte de Châtellerault. Il décide qu'il ne votera, en aucune circonstance, les fonds nécessaires à l'exécution de projets qui pourraient lui être présentés, autres que celui par la Haute-Ville.

Le Conseil Municipal a confiance que le Préfet saura apprécier les motifs qui l'ont porté à cette détermination extrême et qu'il verra que c'est uniquement pour le bien du pays qu'il représente et pour économiser les deniers du département et de la commune qu'il s'est trouvé contraint de rejeter les tracés présentés.

Persuadés que la question qu'on agite depuis trois ans est une question de vie ou de mort pour une partie de la ville de Chauvigny (situation qui n'est malheureusement pas comprise par M. l'Agent Voyer), MM. Chambert, Pierre Brissonnet, Magnon Joseph, Palu, Magnon Hilaire, Bertrand et Ducharraud croient devoir donner leur démission de conseillers municipaux.

Après les élections et la réorganisation du Conseil Municipal, motivée par ces démissions, le Maire remet la question à l'ordre du jour, lors de la séance du 1er juin 1843, en indiquant qu'il faut prendre une détermination. L'Administration n'admettant d'autres lignes que celle qui arriverait par les Barrières, il serait peut-être prudent de s'en tenir au tracé donné par elle. Le Conseil n'est pas de l'avis du Maire et ne veut pas prononcer l'arrêt de mort de la Haute-Ville. Il nomme une nouvelle Commission, avec mission de s'adjoindre un homme de l'art qui ne fasse partie d'aucune administration, pour comparer les dépenses du tracé par la Ville-Haute et la Porte de Châtellerault et celles du tracé de l'Administration.

Les travaux de la Commission, qui s'était adjoint M. Brissonnet, Géomètre Ingénieur, sont présentés au Conseil Municipal le 1er octobre 1843.

Ce géomètre distingué, dont personne ne peut mettre en doute la haute capacité en pareille matière, a, pour plus de garantie de l'exactitude de ses calculs dans le cours de ces opérations, jugé utile de s'associer à un mathématicien profond (sic), M. Bonneuil.

La Commission s'enquiert des exigences des propriétaires touchés par le tracé de l'Administration : celles-ci forment un total de, 16.000 francs, mais les membres de la Commission considèrent qu'ils seraient assez rétribués avec 7 à 8.000 francs.

Par contre les indemnités qui seraient demandées pour le tracé par la Ville-Haute forment un total de 3.000 francs, compte tenu des abandons volontaires faits par certains propriétaires et, de plus, cette somme serait couverte par des dons et souscriptions.

Les questions de pourcentage de pente sont étudiés ainsi que bien d'autres, qui, toutes, militent en faveur du tracé souhaité par la population.

En conséquence, le Conseil Municipal accepte définitivement le projet par la Haut-Ville et décide qu'il sera exécuté par la Ville si l'Administration ne veut pas changer d'avis.

Mais voilà l'ultimatum de l'Administration. La réponse du Préfet (18 novembre 1843) est communiquée au Conseil Municipal le 26 novembre suivant.

LA VICTOIRE DU POT DE FER.

Le Préfet met en demeure le Conseil Municipal de voter les crédits pour le tracé prévu par l'Administration, sinon il cherchera à s'entendre avec l'Administration des Forêts pour l'établissement du chemin traversant la forêt de Mareuille et allant joindre la route royale d'Avallon au-dessous des Brelaisières qui se trouve à quatre kilomètres de Chauvigny.

La menace du Préfet n'est pas le reflet d'une grande intelligence. Le Conseil Municipal maintient sa précédente décision, tout en suppliant le Préfet d'adopter le projet du Conseil Municipal, « **le seul qui puisse faire revivre une forte partie de la ville de Chauvigny, partie qui, sans cela et dans un avenir peu éloigné, tombera dans le domaine de l'oubli** ».

Le 22 janvier 1844, le Conseil Municipal débat encore de cette question, mais constate la volonté formelle du Préfet de faire passer la route par la Vichonne de la Barre et les Barrières (c'est moins grave que par la Mareuille). Il doit de deux maux choisir le moindre. Il se résoud donc à demander au Préfet de conserver le tracé par la face Est du coteau, tout en sollicitant une subvention du Département pour l'établissement de la route par la Ville-Haute et la Porte de Châtellerault.

Tout cela constitue un véritable dialogue de sourds. La ténacité des Chauvinois n'est pas récompensée, mais le Préfet, abandonnant le projet par la Vichonne de la Barre, prend, le 20 février 1844, un arrêté décidant que la route de Tournon « suivrait, en arrivant à Chauvigny, la direction par le coteau Est du château tel que le Conseil Municipal, dans sa délibération du 22 janvier 1844, l'a réclamée comme étant pour la Commune le moins désavantageux des deux tracés adoptés par M. le Préfet ». Résultat d'un combat qui a duré neuf ans, le Conseil municipal vote les indemnités demandées par le Préfet c'est ainsi que nous sommes dotés de la route actuelle de La Puye.

Il faut attendre trente-six années pour voir se réaliser le projet si cher à l'éloquent M. Bertrand. C'est en effet le 11 avril 1880 que le Maire, M. Vantelon, soumet en Conseil Municipal, qui l'adopte, le plan « **de la partie du chemin vicinal ordinaire, réseau subventionné n° 8 de la Porte de Châtellerault à Saint-Martial** ».

La construction de cette partie, d'une longueur de 883 mètres, va entraîner des travaux d'art de toutes sortes et très coûteux, notamment les murs de soutènement « **qui, dans certains endroits, sont d'une grande élévation** » (6-8-1880).

Le 15 août 1880, le Conseil Municipal sollicite l'abandon par l'État d'une portion de terrain dépendant de l'ancien château d'une contenance de 2 a. 70 environ.

Les facilités d'achat ou d'abandon de terrains faites, nous l'avons vu, il y a quarante ans ne se retrouvent plus. Les propriétaires actuels ont « **des prétentions très exagérées** » et le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder par expropriation (26-2-1882).

Il semble que cette menace amène les propriétaires à plus de compréhension, car, le 1er octobre 1882, M. Penot, devenu Maire, informe le Conseil que la Commune est « **devenue propriétaire de tous les terrains nécessaires à la construction du chemin, sauf les 2 ares 70 appartenant à l'Etat** ».

Ces 2 ares 70 représentent la partie du boulevard actuel qui passe devant le Château d'Harcourt. Les Beaux Arts ont proposé à la Commune de faire faire un tunnel passant sous la chaussée pour accéder au château, alors que « le chemin projeté arrive à niveau » Il est vrai que le Ministre est à Paris, qu'il ne connaît pas les lieux et que, d'autre part, celui actuellement en place n'est pas le même que celui qui a fait cette proposition pour le moins inattendue.

Pour lever ce dernier obstacle, il est fait appel à l'obligeance de M. Demarçay, député de la Vienne. Le 10 décembre suivant, le Maire annonce que, non seulement il est fait droit à la demande, de la Commune, mais que le Ministre des Beaux Arts « **a bien voulu consentir à faire abandon... de tout le terre-plein compris entre le Château d'Harcourt et l'Ancien Jeu de Paume** ».

Cet abandon est fait sous la condition que la Commune « **devra établir une clôture et un accès facile pour le château des Evêques... et devra abandonner à l'Etat la porte de l'Orfraie qui sera restaurée par la Commission des Monuments historiques** ».

Le terre-plein sera transformé en promenade publique et tous les détails de ces conventions sont approuvés par le Conseil Municipal le 18 février 1883.

Tout semble donc réglé lorsque, à la suite de l'enquête menée préalablement à l'exécution des travaux prévus pour la promenade publique, la Société des Antiquaires de l'Ouest apporte certaines observations qui ont trait au tracé de la voie.

Le Conseil Municipal considère que ces observations sont tardives. L'enquête a été menée très attentivement par les Beaux Arts avant d'en arriver à la conclusion de la convention ci-dessus et qu'il n'y a pas à y revenir. « **La Commune de Chauvigny a le plus grand intérêt à faciliter le bon entretien de ruines qu'elle considère comme siennes et la Société des Antiquaires de l'Ouest peut avoir la certitude qu'il ne sera rien fait qui puisse nuire à leur conservation.** »

La construction va donc pouvoir commencer, le devis établi s'élève à 53.000 fr., dont 37.299 fr. pour la maçonnerie seulement (le prix du mètre cube est de 11 fr. 40 (dél. n° 92, du 9-9-1887).

Une subvention de l'Etat est allouée, d'un montant de 22.000 fr., que le Conseil municipal trouve bien maigre. Malgré cela, le projet sera exécuté, car « **il y a un intérêt majeur** » à le poursuivre (dél. du 24-2-1884).

Le 23 novembre suivant, le Conseil Municipal prend l'engagement de faire un chemin d'accès de 2 m. 50 de large pour accéder de la rue des Châteaux à la plateforme destinée à devenir promenade publique. L'Etat vendra le terrain nécessaire pour le prix de 75 francs (17 - 7 - 1 887).

Par décision du 11 janvier 1885, le chapeau du mur de la nouvelle voie sera fait de tablettes taillées.

Le 31 mai 1885, le Conseil Municipal prie le Maire de veiller à ce que les travaux ne dépassent pas les dépenses prévues et pourtant, le 1er avril 1886, le Maire soumet un devis supplémentaire de travaux

qui est accepté par le Conseil Municipal et dont le montant s'élève à 16.576 francs.

Les travaux se poursuivent avec certains aléas, ainsi la chute survenue le 22 janvier 1890 du mur touchant la propriété de M. Jucqueau. .

Une Commission est nommée, le 13 février 1890, pour « **faire un rapport à ce sujet** », mais, sans attendre, M. Jucqueau a présenté une requête au Conseil de Préfecture, demandant la reconstruction du mur écroulé ou le paiement d'une indemnité de 3.000 francs.

Le 1^{er} juin 1890, le Conseil Municipal considère que la « **commune a rempli scrupuleusement tous les engagements par elle pris envers Mme Noguès, précédente propriétaire du terrain Jucqueau ; que l'écroulement de partie du mur longeant la propriété de M. Jucqueau est le fait de M. Jucqueau lui-même qui a complètement modifié l'état des lieux et a en outre, lancé du haut de son talus d'énormes moellons et rails qui la plupart, ont violemment heurté contre ladite portion de mur et l'ont complètement ébranlé que toutes les propositions faites à M. Jucqueau pour arriver à une entente amiable ont été vaines et qu'il a même refusé la nomination d'arbitres proposés dans ce but** ». Le Conseil Municipal charge donc le Maire de faire le nécessaire pour défendre à l'action de M. Jucqueau devant tous tribunaux compétents.

Un an se passe en procédure et M. Jucqueau fait, par l'intermédiaire de son avocat, une proposition d'arrangement qui est examinée le 6 juillet 1891 par le Conseil Municipal qui en fait une autre. Le tout, amalgamé, aboutit à une transaction acceptée le 3 août suivant par le Conseil Municipal.

Depuis cet intermède, il n'est plus question du boulevard des Châteaux.

Satisfaction est ainsi donnée aux habitants de la Haute et Basse-Ville et le problème posé le 19 août 1835 a trouvé sa solution... cinquante-cinq ans après.

Jacques TOULAT.

VISITE A CHASSENON ET AUTRES LIEUX

Les archéologues chauvinois ne sont pas des gens austères... gaîté et camaraderie animent chaque année l'excursion qui les réunit à la fin des vacances. Découverte du passé, contemplation de sites pittoresques certes sont leur but, mais aussi plaisir de voir et d'apprécier ensemble.

Cette année, la sortie fut particulièrement réussie grâce au beau temps qui nous combla à la fin d'une semaine maussade.

Donc, ce dimanche 8 septembre, nous sommes rassemblés fidèles au rendez-vous sur la place de notre cité. Toutes les voitures démarrent avec entrain en direction de la belle route de Lussac et, de là, vers l'Isle-Jourdain, où la traversée de notre Vienne nous offre une très belle vue.

Après l'Isle-Jourdain, nous entrons dans Avelles-Limouzine et côtoyons sa porte ancienne ; puis nous arrivons à Saint-Germain de Confolens avec ses ruines aux tours énormes d'un château du XV^e siècle. À l'entrée de Confolens, les voitures s'arrêtent pour un regroupement. En attendant les retardataires, tous descendent, ce qui permet la conversation et les échanges de vues concernant le début du trajet et le paysage que nous avons sous les yeux ; Confolens nous séduit à cause de ses vieilles maisons... Nous traversons la Vienne sur le vieux pont et ensuite sur le pont-neuf pour admirer le point de vue.

Nous filons alors vers Chassenon (Charente), le « Cassinomagus » gallo-romain, et c'est l'émerveillement ! Sous la conduite éclairée de M. Jean-Henri Moreau, directeur des fouilles, nous explorons ; avec un intérêt sans cesse croissant, cet ensemble gallo-romain, unique en France. D'abord, M. Moreau distribue à chacun de nous un plan du site qui aidera à la compréhension de ses explications passionnantes.

Chassenon est un village dominant la vallée de la Vienne, à l'extrémité orientale du département de la Charente aux confins de la Haute-Vienne, situé à quelques kilomètres de Rochechouart. Avant de visiter le chantier des fouilles, on nous présente, au milieu de champs et parmi les broussailles, les ruines de la cité antique : un théâtre, les arènes, les temples, les thermes, dont l'emplacement est marqué par des dénivellations de terrain et des pans de murs. Ces vestiges nous prouvent l'existence de Cassinomagus, cette ville morte qui fut sans doute un relais important sur une grande voie qu'Agrippa, le célèbre général romain, fit entreprendre à travers la Gaule et qui gagnait depuis Lyon le pays des Santons (Saintes) par Limoges et Chassenon. Le nom et l'emplacement de Cassinomagus mentionnés sur une carte antique, conservée à la Bibliothèque de Vienne, en Autriche, attestent l'authenticité de ce lieu.

Que signifie ce nom de « Cassinomagus » ? Peut-être « Marché du Chêne », ce qui permettrait de penser que les populations se rassemblaient ici pour y vendre les produits de leur fabrication mais aussi pour s'y divertir, tenter de s'y guérir et vénérer les Dieux. En effet, sa situation au carrefour de deux routes, à la limite de deux provinces avait un caractère sacré, de même que sa source thermale, encore tiède de nos jours, et désignée actuellement sous le nom de Font-Chaude. L'enceinte elle-même, qui existe sur une grande longueur, certifierait « l'existence du sanctuaire ». Enfin, il y a le temple et les théâtres et la grande esplanade entre temple et Castellum (monument des eaux), qui serait le « Forum » des pèlerins.

La présentation de cette station, doublée d'un sanctuaire rural, nous laisse rêveurs, car les commentaires de M. Moreau nous permettent d'imaginer les foules de pèlerins, de marchands, de curistes qui, à certains moments, envahissaient le pays. Nous sommes grandement intéressés, mais aussi très émus quand nous abordons l'entrée du monument des eaux ; le Castellum... La pioche des fouilleurs y a ressuscité un édifice mystérieux, appelé longtemps « Palais de Longeas » ou « Caves de Longeas ».

Comme sa construction le montre, il était vraisemblablement destiné à décanter les eaux pour des bains purificateurs et des cures thermales à caractère, sacrées visiteurs sont stupéfaits devant la parfaite conservation des constructions souterraines ; on dirait que les maçons viennent juste d'achever le travail. Les murs où l'assemblage des pierres taillées est d'un fini et d'une régularité parfaite, la voûte des citernes où l'on peut observer l'empreinte des coffrages, tout semble achevé d'aujourd'hui... et pourtant, ils existent depuis le II^e siècle ! Des passages étroits et biais font communiquer les salles entre elles, facilitant encore la purification des eaux et chaque groupe possède un aqueduc collecteur ou un égout. Différents groupes sont indépendants les uns des autres et si l'un servait aux ablutions, l'autre pouvait bien distribuer les eaux décantées et une partie de la population autochtone et sûrement aux pèlerins, un autre aurait alimenté les thermes.

La curiosité et l'enthousiasme nous entraînent hardiment dans notre exploration et tous, petits et grands, jeunes et vieux, maigres et gros, aucun ne recule devant tel couloir, tel passage même les plus obscurs et des plus étroits. Malheureusement, il est midi passé et il faut bien s'arracher à l'exaltation du rêve et de la découverte. Nous passons devant la façade à trois baies de la supposée « salle de service », nous y reconnaissons quelques dalles de marbre, un fourneau et, dominant une autre salle, de mystérieux gradins (à quel usage étaient-ils destinés ?) nous nous attardons encore, mais c'est quand même le départ. Comment exprimer à M. Moreau notre ravissement ? Nous le remercions chaleureusement pour les heures que nous venons de vivre.

La caravane se reforme et, bientôt, c'est la halte près d'une verte clairière limousine bordée de chataigniers pour le pique-nique. Parmi les bruyères fleuries et les hautes fougères, chacun déballe matériel et provisions. On se restaure, on s'interpelle joyeusement. Des spécialités gastronomiques « maison » s'échangent entre les groupes et d'antiques bouteilles circulent à la ronde. On sait apprécier, en marge de l'archéologie, les mets savoureux et les bons crus. La caméra et les appareils photographiques fixent sur la pellicule des tableaux vivants qui sauront éveiller plus tard d'agréables souvenirs.

Mais la journée n'est pas terminée pour autant, d'autres merveilles nous attendent ; aussi plions-nous nos bagages et repartons-nous pour Rochechouart. Avant d'entrer au Musée qui y est installé faisons connaissance avec le château. Sa construction date du XIII^e siècle, mais il fut construit presque entièrement sous Louis XII. Sa grande façade, encadrée de deux tours puissantes, coiffées en poivrières, domine le haut vallon de la Graine. Un perron à double escalier, rapporté au XVIII^e siècle, mène au jardin construit en terrasse. De ce jardin, nous avons sous les yeux un panorama splendide vallonné, boisé, scintillant d'eaux vives. Là encore, quelle tentation pour le photographe !

Si nous entrons au château par la façade Est, en arrivant sur la place, nous franchissons un profond fossé ombragé par le feuillage de nombreux platanes. La tour de gauche s'appelle la tour de lion ; elle présente, en effet, un lion couché, sculpté dans une niche. Elle contient, à la partie inférieure, une grande fosse qui n'était vraisemblablement qu'un simple silo, mais la légende en a fait le « fosse aux lions ». voici ce qu'elle dit : « En 1205, le Vicomte Aymeric de Rochechouart épouse Alix de Mortemart, dont la beauté fait fondre les cœurs. Fou d'amour pour la vicomtesse, l'intendant du château tente de la séduire, mais la belle est vertueuse et repousse ses avances. Pour se venger, l'intendant conte au seigneur qu'il est l'objet de sollicitations coupables de la part de sa femme. L'impulsif et jaloux vicomte ordonne alors de jeter Alix en pâture à un lion gardé dans la tour Est du château. Quand deux jours plus tard, il vient contempler son œuvre justicière, il aperçoit le fauve couché aux pieds de sa femme. L'innocente est ramenée au jour, la vérité éclate et l'intendant va remplacer Alix dans la cage du lion qui, cette fois, montre plus d'appétit. »

La tour de droite, dite la tour de Décube, est la seule construction du XIII^e qui subsiste actuellement. À sa droite est l'entrée du château. La porte principale, doublée d'une poterne, était défendue par un pont-levis. Pénétrons dans l'enceinte, c'est la cour d'honneur dont les deux côtés sont ornés d'une belle

galerie aux colonnes torsées supportant des arcades surbaissées. Au niveau de l'angle des deux parties de la galerie s'ouvre une porte dont l'encadrement flamboyant supporte les armes de Rochechouart (une des plus anciennes familles de France : « Fascé ondé et endenté d'argent et de gueules de six pièces entrées de l'une à l'autre »)

Laissons là l'architecture pour monter jusqu'au musée Albert-Masfrand, situé au 2^e étage du château. Ce musée est consacré aux Antiquités préhistoriques et gallo-romaines. Les collections préhistoriques vont du silex paléolithique grossièrement éclaté aux outils de la pierre ou d'os du néolithique, du coup de poing massif au bijou en bois de renne. Celle de la période gallo-romaine ramènent nos pensées vers Chassenon avec leurs vases, leurs amphores, leurs coupelles, leurs poteries provenant de la fouille de nombreux puits de ce village. M. le Docteur Masfrand a su reconstituer, comme à Pompéi, les boutiques des marchands, l'atelier de l'artisan ou le système de chauffage de la villa romaine. Grâce à cela, nous pouvons meubler en imagination les édifices de « Cassinomagus ».

Changeons d'époque et descendons à « la salle des chasses » (Louis XII). Les murs sont ornés de fresques représentant la chasse au cerf. Tout y est ; le départ avec les véhicules, les seigneurs, les gens, la meute, la chasse proprement dite où l'on force le cerf... puis la curée... ; la collation servie au château à l'issue de la chasse. Les deux personnages devant une table simplement dressée seraient le vicomte et la vicomtesse. Dans le cadre de l'action, l'artiste a fidèlement reproduit le paysage qu'il avait sous les yeux : le château, la ville et ses abords. On peut ainsi se représenter le château tel qu'il était sous le règne de Louis XII probablement, les costumes le laisse supposer. Ses tours alors plus hautes et sa base dégagée n'étaient pas enterrées par le jardin en surplomb imaginé au XVIII^e.

Sur cette vision du château d'hier, nous quittons le château d'aujourd'hui pour rouler en direction de Saint Junien. En traversant la Vienne, nous voyons le vieux pont du XIII^e et la chapelle de Notre-Dame du Pont (XV^e). Puis nous regagnons la ville et visitons l'Église des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. C'est un remarquable monument de style roman limousin. Derrière le maître-autel se trouve le tombeau de saint Junien, chef-d'œuvre de la sculpture romane. À ce propos, disons le mot « ostensions » de Saint Junien ; au début de VI^e siècle, dans une forêt des bords de la Vienne, vint se retirer un soldat du nom de Junien. Le renom de sa piété s'étant répandu dans tout le Limousin, l'Évêque de Limoges fit élever un sanctuaire que le lieu de sa sépulture. Le monastère fondé par la suite fut le berceau de la cité qui porta son nom. Des « ostensions » célèbrent tous les sept ans la mémoire de Saint Junien. Ses reliques sont exposées et une pittoresque cérémonie se déroule en costumes somptueux, le long de la rue principale garnie de feuillages peuplés de cages d'oiseaux pour rappeler la forêt ancestrale.

Après Saint Junien, la route qui traverse les Monts de Blond nous donne au passage un avant-goût fugitif du Massif central. Nous nous arrêtons à Mortemart, berceau de la famille de M^{me} de Montespan. De vieilles halles et des maisons anciennes forment, avec les vestiges du château, un ensemble pittoresque. L'église paroissiale, Chapelle de l'ancien couvent des Augustins, mérite aussi une visite.

À la sortie, d'aucuns ont découvert la boutique d'un artisan en ferronneries ; les curieux s'y précipitent, mais l'examen des objets est bref, car la journée s'achève et les voitures reprennent la route de Lussac. Un dernier arrêt pour se rafraîchir, dire sa satisfaction se séparer, puis c'est le retour à Chauvigny, au terme d'un dimanche instructif et agréable.

Si ce compte-rendu a intéressé ou diverti quelques-uns, nous souhaitons qu'il les incite à se joindre à nous les années qui suivent. Nous espérons que notre excursion annuelle groupera de plus en plus de sociétaires dans une rencontre culturelle, saine et amicale.

Micheline ROSIER.